



Juin 2022 N°255

LOU JOURNAOU

La fête du 14 juillet

Traditionnellement la municipalité de Pompéjac a tenu à marquer le caractère particulier de notre fête nationale par une mesure réunissant au moins une fois par an l'ensemble de la population. Avant les années 80, il s'agissait d'une sorte de goûter offert dans la salle des fêtes : un morceau de pain accompagné de fromage et d'un verre de vin.

Mais peu à peu le format évolua et bientôt le goûter se transforma en véritable repas servi le midi. Et les menus proposés furent très variés, au gré des cuisiniers appelés au fourneau : Chili-con-carné, poulets rôtis, jambons braisés, et bien sûr les habituelles grillades.

Après la reprise post-Covid un peu décevante de l'an passé, nous allons reprendre le cours des traditions avec de nouveau des grillades au barbecue et un accompagnement surprise !

Toute la population de la commune est bien sûr invitée à participer à ce repas, l'occasion de se retrouver tous ensemble dans une franche cordialité, après ces deux longues et pénibles années de pandémie. Et c'est l'ensemble du conseil municipal qui se fera à cette occasion une grande joie de vous accueillir vers 12 h 30 à la salle des fêtes.

Cérémonie du 8 mai



La cérémonie commémorative de la fin de la guerre 39/45 s'est tenue au cimetière communal le dimanche 8 mai dernier, sous la présidence d'Olivier DOUENCE, maire de Pompéjac, et en présence de Jean-Pierre BORDENAVE, président de l'association des anciens combattants de la commune.

À 11 h, le cortège a quitté la mairie pour rejoindre le monument aux morts dans le cimetière.

La cérémonie par elle-même a débuté par le discours du président des anciens combattants, suivi de celui du maire, puis par la minute de silence et le dépôt des gerbes.

Dans son discours, Olivier Douence évoqua bien sûr la guerre 39/45 mais aussi la guerre en cours à notre porte, si proche et si dramatique. En 1945 l'humanité a payé un très lourd tribut et a découvert qu'elle pouvait s'anéantir elle-même ! Oui la paix est fragile et le passé doit nous instruire. La mémoire est un héritage autant qu'une leçon.



La cérémonie s'est achevée par les remerciements des autorités au porte-drapeau, le jeune Rémi VACHER, et le traditionnel vin d'honneur offert par la municipalité dans la mairie.

Réunion du Conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 1^{er} juin dans la salle du conseil, à 18 h 30.

Principaux points évoqués :

➤ Règlement local de publicité intercommunal.

Par délibération en date du 23 avril 2019, la Communauté de communes du Sud Gironde a décidé d'élaborer un règlement local de publicité intercommunal (RLPi). Celui-ci une fois établi sera par la suite joint au PLUi dont l'étude est toujours en cours. À cette occasion, elle a également retenu le principe de la concertation avec l'ensemble de ses communes membres, celles-ci devant être consultées préalablement à l'arrêt du projet de RLPi par le conseil communautaire. Le projet de RLPi a été validé par la CdC du Sud Gironde le 11 avril 2022.

Objectifs du RLPi :

- Garantir un cadre de vie de qualité et valoriser l'image de la CdC du Sud Gironde ;
- Mettre en valeur le patrimoine des centres-villes et éviter les pollutions visuelles des périphéries ;
- Améliorer le cadre de vie par la limitation des dispositifs publicitaires ;
- Identifier et protéger certains espaces remarquables pour des raisons paysagères, patrimoniales, etc.

Principales orientations

- Limiter l'installation d'une publicité par mur ;
- Imposer l'utilisation de moulures d'encadrement ;
- Rendre obligatoire l'extinction des publicités et enseignes lumineuses entre 23 h et 7 h ;
- Limiter le nombre des enseignes par commerce et en harmoniser les hauteurs ;
- Interdire les enseignes de toiture en dehors des zones commerciales ;
- Anticiper la présence des enseignes lumineuses.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal a émis un avis favorable à ce projet de RLPi.

➤ Renouvellement de la convention avec l'association Le Cercle dou Péis.

Lors de l'installation du Cercle dou Péis dans les locaux de l'ex auberge située près de la salle des fêtes, la mairie de Pompéjac et l'association ont signé une convention de « **mise à disposition temporaire du domaine privé de la commune** ». Celle-ci a été signée pour trois ans et arrive à échéance le 21 juin 2022.

La commune a décidé en conséquence d'établir une nouvelle convention avec le Cercle dou Péis, dont les principales modifications concernent le montant du loyer fixé désormais à **350 €** et la durée, ramenée à **un an**. La nouvelle convention adressée pour étude au Cercle sera proposée à la signature le mercredi 15 juin 2022.

➤ Fête du 14 juillet.

Le principe du repas républicain a été retenu pour le 14 juillet 2022, selon les modalités ci-après :

- Gratuité du repas pour les habitants de la commune, y compris ceux des résidences secondaires ;
- Participation financière des invités hors commune fixée à **15 €** par personne, avec gratuité pour les enfants de moins de 10 ans.

➤ Motion contre la LGV

Le débat public concernant le projet de LGV lancé en 2005 par Réseau ferré de France avait soulevé un rejet quasi unanime de l'ensemble des communes et collectivités territoriales du Sud Gironde. Devant cette opposition manifeste de la part de la population, l'opération avait peu à peu disparu des objectifs de l'État, ou tout au moins avait été placée sous le boisseau. La cause semblait entendue, d'autant



qu'en juillet 2017, le Président Macron déclarait qu'il était nécessaire d'abandonner les projets de nouvelles lignes pour concentrer les efforts sur le transport quotidien. Mais aujourd'hui l'opération GPSO revient sur le devant de la scène, et l'État semble vouloir la poursuivre jusqu'à son terme. Comme la quasi-totalité des communes du Sud Gironde, directement impactées ou non par le parcours de la voie nouvelle envisagée, la commune de Pompéjac s'oppose formellement à ce projet et est en revanche favorable à l'aménagement des lignes existantes permettant ainsi de faire circuler des trains rapides, des trains intercités et des RER girondins afin de répondre aux véritables attentes de la population locale.



Réunion festive pour les anciens de la commune



Traditionnellement, la commune organise chaque année un repas pour ses anciens de plus de 65 ans, mais l'an passé, en raison des restrictions sanitaires imposées par la pandémie de COVID 19, ce repas n'a pu avoir lieu et fut remplacé par une distribution de colis.

Cette année, cette réunion des anciens a pris une tournure particulière, puisqu'il s'est agi d'un apéritif dinatoire, et ce sont près de soixante personnes qui se sont ainsi retrouvées ce vendredi 20 mai dans la salle des fêtes.

La municipalité avait bien fait les choses et les tables furent bientôt garnies : pains surprises aux multiples garnitures, plateaux de toasts de pizza et de quiches lorraines aux parfums variés, roulades de pruneaux au bacon, verrines de salades d'écrevisses, chiffonnades de jambon, terrine de campagne, sans parler des plateaux de fromages et enfin des multiples desserts préparés par quelques conseillers également pâtissiers amateurs.



Dans son discours

de bienvenue, Olivier DOUENCE, maire de la commune, salua plus particulièrement les personnes récemment arrivés sur la commune et fit une rapide présentation des conseillers et des agents présents. Il termina son propos en rappelant à tous de veiller à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire face à la canicule qui risque de sévir au cours des prochains mois.

Cette réunion festive fut un réel succès, et l'ambiance très chaleureuse.



Un grand merci à tous ceux qui ont œuvré pour cette totale réussite.

Association de chasse

L'assemblée générale de l'association des chasseurs et propriétaires de Pompéjac se tiendra le samedi 25 juin à 18 h dans le local des chasseurs de la commune, près de la salle des fêtes. Cet avis tient lieu de convocation.

Une nouvelle association de Pompéjac

Une association à vocation multiple devrait voir le jour très prochainement à Pompéjac. Son objectif est de dynamiser la vie sociale de la commune, favoriser les relations intergénérationnelles, promouvoir la création d'activités diverses, sportives, culturelles, artistiques etc.

À cet effet, une réunion se tiendra dans la salle des associations le vendredi 10 juin à 18 h 30.

Toutes celles et ceux d'entre vous qui souhaitent s'impliquer dans la vie sociale de la commune sont bien sûr invités à assister à cette réunion.

Le débroussaillement – Rappel

Dans le jounaou n° 253 du mois d'avril dernier, un article mentionnait les risques de feu dans le massif forestier des Landes, et du Sud Gironde en particulier.

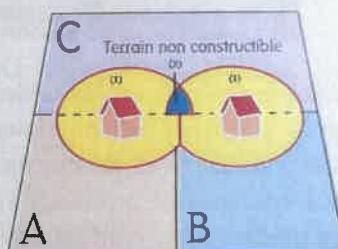
À cet effet, l'article précisait que le débroussaillement autour des habitations limitrophes de zones boisées était une mesure permettant de limiter les risques de feux de forêts.

Si cette opération de débroussaillement incombe à l'occupant de l'habitation, y compris sur les terrains voisins, les propriétaires de ces terrains ne peuvent en aucun cas s'opposer aux travaux (cf Art. L131-8 et L 322-3-1 du Code forestier).

Cas particuliers :

Plusieurs cas de figures viennent compléter l'obligation :

1) Cas des obligations de débroussaillement sur les fonds voisins :



A et B assumant les travaux de débroussaillement dans un rayon de 50 m autour de leurs constructions.

(a) - A et B partagent à parts égales la charge des travaux de débroussaillement sur le terrain voisin C.*

A et B préviennent C qui ne peut s'opposer aux travaux (Art. L 322-3-1 du Code forestier).

*Vous pouvez coordonner les travaux avec vos voisins afin d'en réduire les coûts

Textes réglementaires en vigueur :

- Code forestier

- Arrêtés préfectoraux relatifs à la protection de la forêt contre l'incendie dans les départements de la D

**PLU : Plan Local d'Urbanisme, **POS : Plan d'Occupation des Sols, **ZAC : Zone d'Aménagement

La pensée du mois

Ne pas imposer aux autres

Ce qu'on est incapable de faire soi-même.

Ne pas exiger des autres

Ce qu'ils sont incapables de faire eux-mêmes

Maître HSING YUN (moine bouddhiste)

Adichats

ENQUÊTE PUBLIQUE sur le Projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Sud-Gironde

Du 07 juin 2022 à 09 heures au 08 juillet 2022 à 18 heures

Si vous souhaitez apporter des observations ou commentaires sur ce projet, vous avez plusieurs possibilités :

- Se rendre sur une des permanences des commissaires enquêteurs
- Registre papier : disponible en mairie de Pompéjac et au siège de la CdC.
- Courrier : à adresser à la présidente de la commission de l'enquête publique (21 rue des acacias, 33210 Mazères)
- Registre numérique : <https://www.democratie-active.fr/pluicdcsudgironde-web/>
- Adresse mail spécifiquement créée pour l'enquête publique : pluicdcsudgironde@democratie-active.fr

Les commissaires enquêteurs tiendront une permanence à la mairie de Pompéjac le mercredi 15 juin de 14 heures à 16 heures, pour recevoir les administrés.